

**LA THÈSE PLAGIAIRE DE SANG-HA SUH ET**  
**LA COMMISSION DÉONTOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8**

Ne figurent ici que deux des trois parties de ce dossier.

La version en ligne de ce dossier sera accompagnée des documents annoncés, accessibles sous forme d'illustrations ou de fichiers joints.

**I**

**Février-juillet 2006**

**Les conditions de soutenance de la thèse de Sang-Ha Suh, dirigée par Patrick Curran et rédigée au sein du Laboratoire Paragraphe (Directeur Imad Saleh, aussi Directeur adjoint de l'École doctorale *Cognition, Langage, Interaction*)**

Après de nombreux mails échangés depuis octobre 2005 sur le thème des plagiat dans les mémoires du DEA NET (*Numérique : Enjeux et Technologies*) et la mise en place d'un enseignement spécifique à ce sujet.

**27 février 2006 (document : mail)**

Dans un mail adressé à Claude Baltz, Directeur du DEA recherche NET, je demande l'ouverture d'une procédure d'annulation du diplôme de DEA de Sang-Ha Suh au motif de son mémoire plagiaire à près de 100% (mémoire dirigé par Patrick Curran).

Je précise que Sang-Ha Suh est inscrit en thèse [sous la direction de Patrick Curran, au laboratoire Paragraphe (ED CLI) dirigé par Imad Saleh]. Il est noté dans ce mail :

*Le retour au réel (Sang-Ha SUH / 2001, inscrit en thèse) ([plagiat] très probable à près de 100%, une partie des plagiat est documentée)*

## 28 avril 2006 (document : mail)

Le secrétariat du Département documentation annonce les quatre points de l'ordre du jour d'une réunion du DEA recherche NET convoquée pour le 18 mai 2006.

Figure en tête de cet ordre du jour : « ***Le point sur les problèmes de lutte contre le plagiat*** ». Sont notamment avisés de cette réunion : Claude Baltz, Jean Clément, Annette Cattenat, **Gilles Bernard**, **Patrick Curran**, Bruno Menon, **Imad Saleh**, Pierre Quettier, et moi-même... (En gras, **Gilles Bernard** qui présidera le jury de soutenance de la thèse de Sang-Ha Suh, **Patrick Curran**, son Directeur de thèse et **Imad Saleh**, Directeur du Laboratoire Paragraphe et Directeur adjoint de l'ED *Cognition, Langage, Interaction*, et donc aussi directement concerné par le DEA plagiaire de Sang-Ha Suh, son inscription en thèse, et son autorisation à soutenir).

## 12 mai 2006 (documents : mail, et article toujours en ligne)

En préparation à la réunion du 18 mai, le secrétariat du département Documentation diffuse à tous les collègues des départements Hypermédia et Documentation un lien avec un article mis en ligne où je propose une méthode – dite du « *Briquet de Darwin* » (<http://archeologie-copier-coller.com/?p=112>) – pour distinguer les plagiats issus de traductions. Le corpus étudié est un mémoire d'un étudiant coréen dirigé par Patrick Curran. Ce type de plagiat est aussi fréquent dans le mémoire de DEA de Sang-Ha Suh.

## 18 mai 2006 (documents : mails échangés avec commentaires sur cette réunion)

Claude Baltz, Jean Clément, Annette Cattenat, **Patrick Curran**, Bruno Menon, **Imad Saleh**, Pierre Quettier, Jean-François Degremont et moi-même sommes présents à cette réunion qui se tient au secrétariat du Département de documentation.

Après exposition des faits, laissant de côté une dizaine de mémoires plagiaires à un taux compris entre 40 et 70%, j'insiste sur l'importance d'engager une procédure d'annulation des deux mémoires de DEA, dirigés par Patrick Curran, plagiaires à près de 100%, dont celui de Sang-Ha Suh.

Cette proposition est rejetée à l'unanimité, à l'exception de ma propre voix.

Cependant, engagement est pris au nom de tous par Claude Baltz et Imad Saleh... d'être à l'avenir très vigilant.

## 22 mai 2006 (document : mail)

Dans un mail qu'il m'adresse et communique à ceux qui ont participé à cette réunion, Patrick Curran évoque les « *pratiques policières* » et fait l'éloge de Sang-Ha Suh « *plein de ressources et de qualités attestables par ailleurs* ».

## **Mai-juin 2006**

C'est probablement juste après la discussion sur le mémoire de DEA plagiaire de Sang-Ha Suh, qu'a été enclenchée, non pas la procédure qui aurait dû conduire à l'annulation de son diplôme de DEA et de son inscription en thèse, mais la procédure d'autorisation de sa soutenance de thèse (*Genèse et actualisation hypermédiatique de schémas d'architecture à partir d'un hypercube*).

Je n'aurais connaissance de cette soutenance qu'à la fin de l'année 2009, tombant un peu par hasard sur la publicité qu'en faisait le service des thèses de Paris 8 sur le site de l'université.

L'autorisation de soutenance a dû compter avec l'appui nécessaire d'Imad Saleh, Directeur du Laboratoire Paragraphe et Directeur-adjoint de l'École doctorale Cognition, Langage et Interaction.

## **1<sup>er</sup> juillet 2006 (documents : mail et fichier pdf)**

François Guéna, rapporteur de la thèse de Sang-Ha Suh rend son rapport : un portrait, en creux, d'une thèse plagiaire :

... L'introduction est énigmatique et ne permet pas au lecteur de comprendre la problématique de la thèse (...).

Ceci donne un caractère très décousu et rend la lecture de la thèse difficile. Le discours est construit sur la base d'éléments empreints à des domaines très variés : philosophie, informatique, littérature, histoire, architecture, urbanisme etc.

Par conséquent, l'auteur s'aventure dans différentes directions intéressantes et pertinentes mais sans jamais rien approfondir. L'auteur émet souvent des bonnes questions mais le lecteur cherche les réponses en vain. La conclusion est aussi énigmatique que l'introduction...

## **10 juillet 2006 (documents : couverture et page de garde de la thèse)**

Soutenance de sa thèse par Sang-Ha Suh

Rapporteur trop critique, François Guéna n'a tout simplement pas été convoqué à la soutenance.

Gilles Bernard, futur Vice-président de Paris 8, préside le jury.

Curiosité : en page de garde, Patrick Curran apparaît comme « *directeur/rapporteur* » de la thèse.

\* \* \*

## II

### Janvier-février 2010\*

**Les premières réactions des différentes instances de l'Université Paris 8 à une thèse plagiaire à près de 100% : le Président, Pascal Binczak ; la Vice-présidente du Conseil scientifique, Élisabeth Bautier ; le Directeur de l'École doctorale *Cognition, Langage, Interaction*, Mario Barra-Jover ;**

\*[Je n'ai appris qu'à la fin de l'année 2009 que plutôt que d'annuler le diplôme de DEA de Sang-Ha Suh et son inscription en thèse, l'équipe formée par la direction du Laboratoire Paragraphe et ses alliés s'était échinée, moins de trois mois après mes alertes, à lui faire soutenir sa thèse plagiaire].

#### **Le 6 janvier 2010 (document : article accessible en ligne)**

Ouverture de mon blog *Archéologie du copier-coller* (1ère version) et mise en ligne d'un article, « *Le retour au réel : cache-cache plagiat* », à propos des plagiats dans le résumé de la thèse de Sang-Ha Suh mis en ligne par le service des doctorats sur le site de l'Université Paris 8.

#### **Le 17 janvier 2010 (documents : copie courrier et mail)**

Demande de rendez-vous à Pascal Binczak par courrier recommandé AR pour l'alerter de la situation créée par deux thèses plagiaires rédigées au sein du Laboratoire Paragraphe (la thèse de Majed Sanan dirigée par Khaldoun Zreik et la thèse de Sang-Ha Suh dirigée par Patrick Curran) :

*À l'heure de la création du pôle Condorcet, pôle d'excellence en sciences humaines et sociales, Paris 8 ne peut rester sans réagir à cette situation.*

*J'ai pour ma part décidé de publier sur un blog une série d'études sur le plagiat dans les travaux universitaires. Ces études s'appuient sur les résultats de l'analyse des plagiats dans un corpus de masters et de thèses.*

*Je souhaite vous rencontrer le plus rapidement que possible afin d'aborder avec vous cette question.*

19 janvier 2010 (documents : mails)

« *Compte tenu de l'objet de votre demande de rendez-vous* »... Pascal Binczak me fait répondre par Chloé Lemeunier, Chef du Cabinet, de m'adresser à Élisabeth Bautier à qui la Présidence a transmis mon mail. Sans réaction d'Élisabeth Bautier, je lui envoie un mail le 21 janvier.

25-26 janvier 2010 (documents : mails)

J'informe Sophie Wauquier de deux thèses plagiaires à plus de 80%.

29 janvier 2010 (document : série de mails)

En conséquence de l'absence de réaction prolongée d'Élisabeth Bautier, j'ai contacté, outre Sophie Wauquier, Jean-Louis Fournel. Ce dernier prend contact avec Mario Barra-Jover, Directeur de l'ED CLI et me demande de le joindre rapidement

29 janvier 2010 10:28

Barra Jover vient de m'écrire et il me semble en gros d'accord avec toi : il a parfaitement compris l'importance de la question et à quel point les blocages existent dans ta formation. Il veut agir et te voir le plus vite possible : prends contact avec lui au plus tôt. (souligné par moi)

30 janvier 2010 (documents : série de mails)

De leur côté, Mario Barra-Jover et Jean-Louis Fournel insistent auprès d'Élisabeth Bautier et l'informent. Mario Barra-Jover m'écrit notamment :

30 janvier 2010 14:05

J'ai bien lu votre dossier et, en effet, il y a peu de chose à dire face au faits. Je ne vous ai pas répondu avant car je voulais vous donner des nouvelles de la

réaction de E. Bautier à mon courrier d'alerte, mais j'attends encore. J'ai parlé à A.M. Helvetius. Cela m'a permis de comprendre que le problème est de faire réaliser au gens qu'il ne s'agit pas d'une affaire à dissoudre dans un "mais du plagiat il y en a partout". Mais c'est faisable. Je vous donnerai des nouvelles mais mon objectif immédiat est que jeudi ou vendredi vous soyez entendu personnellement, au moins, par E. Bautier (avec ou sans moi).

A vous,

Mario Barra-Jover

Professeur des Universités. Directeur de l'École Doctorale "Cognition, Langage, Interaction" Université Paris 8

Le même jour, Élisabeth Bautier finit par réagir. Le message qu'elle laisse sur mon répondeur fait l'objet de ma part de ce commentaire adressé par mail à Barra-Jover le jour même :

E. Bautier a bien laissé un message sur mon répondeur pendant mon absence, vers 17h.

Elle souhaite prendre rendez-vous avec moi pour que l'on parle "*sérieusement de ce cas certainement très banal*" (...).

Elle a déjà reçu, par Jean-Louis Fournel, une partie importante du dossier. C'est un peu inquiétant qu'elle n'y voit encore qu'un "*cas certainement très banal*".

(...) Vous avez là un parfait exemple des raisons pour lesquelles je développe une stratégie parallèle, qui puisse éventuellement palier au refus des instances officielles de Paris 8 d'appréhender le problème avec sérieux.

Finalement, le dimanche suivant, à l'occasion d'un entretien téléphonique un peu surréaliste, Elisabeth Bautier me dit que ces problèmes « pas très graves » sont maintenant « dans de bonnes mains » et qu'il n'est plus nécessaire que j'intervienne sous quelque forme que ce soit.

Ce même 30 janvier 2010, notre collègue Khaldoun Zreik, directeur de l'autre thèse plagiaire, celle de Majed Sanan, s'adresse à Imad Saleh, le Directeur du Département Hypermédia dans un mail qu'il fait suivre à l'ensemble des collègues Hypermédia et de Documentation, ainsi qu'à Ali Cherif, Directeur de l'UFR MITSIC.

L'introduction fait aujourd'hui sourire :

Bonjour,

Visiblement cette affaire de plagiat suscite un peu de polémique, qui est toujours non justifiée, d'autant plus que la présidence ne s'est pas encore manifestée

**RIGUEUR SOIT et sans dérogation !**

Personne ne peut s'opposer à la rigueur, donc il faut la rigueur soit maintenue sans aucune dérogation aussi bien côté étudiant qu'enseignant. Si plagiat était prouvé, les étudiants devraient être sanctionnés sinon cela serait de la diffamation et on devrait assumer sa responsabilité !

[ gras et majuscules de K. Zreik, texte souligné par moi]

/...

On voit ci-dessus notre collègue Khaldoun Zreik se réfugier derrière le silence de Pascal Binczak. Mais question plagiat, notre serial plagiaire attesté, ne cède rien : de la rigueur dans les sanctions !

Soit !

4 février 2010 (document : mail, fichier pdf)

Mario Barra-Jover, avec qui j'avais échangé des mails et que j'avais rencontré, a pris toute la mesure du problème. Je m'étais engagé devant lui à ne pas mettre en ligne sur mon blog l'article « *Les pieds dans le plagiat* » avant que la Direction de Paris 8 n'annonce publiquement son intention ferme d'agir contre ces thèses plagiaires (d'où, dans son mail : « *On a rédigé une déclaration qui sera publique lundi et dorénavant tu peux aller aussi loin que tu voudras* »).

M. Barra-Jover m'annonce en sus le lancement d'une « procédure d'annulation des deux thèses tout de suite », c'est-à-dire celles de Majed Sanan et de Sang Ha Suh : « *Quant à moi, je lance la procédure d'annulation des deux thèses tout de suite. On fait donc vite* »

4 février 2010 22:11

(...)

La réunion (avec les trois VP) s'est passée plutôt bien. On a rédigé une déclaration qui sera publique lundi et dorénavant tu peux aller aussi loin que tu voudras. Une commission de déontologie de la recherche avec des tâches précises (et urgentes) sera mise en place dans un Conseil exceptionnel convoqué jeudi prochain. Quant à moi, je lance la procédure d'annulation des deux thèses tout de suite. On fait donc vite. Et on t'est très reconnaissants et pour ton travail minutieux et pour avoir fait preuve de patience à la dernière minute. Je t'appelle demain pour en parler un peu plus.

Le même 4 février est précisé l'ordre du jour du CS du 11 février 2010 qui comprend :

- Charte des Thèses
- Désignation de représentants à la Commission de déontologie de la Recherche

17 février 2010 (document : compte-rendu du CS du 11 février et mail)

La *Commission déontologie*, annoncée dans le mail que m'avait adressé Mario Barra-Jover le 4 février est créée par le Conseil scientifique du 17 février 2010

Les enseignants-chercheurs qui ont participé à ce conseil sont P. Binczak, Président, E. Bautier, Vice-présidente, F. Agosta, M. Barra-Jover, A. El Mhamedi, M. Escola, C. Faverzani, J-L Fournel, H. Gaumont-Prat, A.-M. Helvétius, A. Rodionoff, E. Sales-Wuillemin, N. Sigot, I. Truck, H. Wertz.

## **QUESTION DES PLAGIATS.**

Saisi à propos de cas de plagiats et de copié-collé dans des Masters et dans des thèses de doctorat au sein de l'université, le Conseil scientifique entend prendre des mesures rapides et rigoureuses, il rappelle qu'il est de la responsabilité des directeurs et co-directeurs de thèse d'assurer la vérification de l'originalité des textes produits. Il est également possible d'envisager des sanctions (conseil de discipline, suspension de la fonction de directeur de thèse...).

Le CS met en place une Commission de déontologie, et propose la composition suivante :

- les trois Vice Président(e)s les directeurs des Ecoles doctorales. deux membres du bureau du CS.

Pourront être sollicités pour s'adjoindre à cette commission des spécialistes de la section concernée par les dossiers à traiter.

Il demande à l'université d'acquérir un logiciel de recherche de plagiats au plus vite de façon à ce que les directeurs de thèse puissent vérifier la validité de la thèse avant la soutenance.

### **Avis favorable à l'unanimité**

Le CS propose d'autre part, qu'une information particulière concernant le



plagiat et le copié-collé soit inscrite dans la nouvelle charte des thèses, document contractuel.

### **Avis favorable à l'unanimité**

Mis à part l'idée un peu naïve qu'un « *logiciel de recherche de plagiats* » pourrait permettre « *de vérifier la validité de la thèse avant la soutenance* » (comme on le verra dans la 3<sup>e</sup> partie de ce dossier, le cas de la thèse de Sang-Ha Suh démontre avec éclat la naïveté d'une telle assertion), la création de cette Commission déontologie semble de bon aloi. Ceci d'autant plus que le soir du 17 février, répondant à un de mes mails, Élisabeth Bautier écrit :

(...) nous aurons bientôt effectué nos propres recherches sur les thèses

\*

Cette histoire aurait pu s'arrêter là : à la suite de mes alertes, et grâce à l'insistance de nos collègues Jean-Louis Fournel (CS) et Mario Barra-Jover (CS) et à l'appui de quelques collègues informées par ces derniers, la Commission déontologie, présidée par Élisabeth Bautier et constituée de membres parmi les plus éminents de l'Université Paris 8, aurait réellement effectué le travail pour lequel cette commission avait été mise sur pied. Quelques décisions – annulations de diplômes et de thèses, suspensions de la fonction de directeur de thèse – appliquées à quelques doctorants et charlatans auraient probablement mis le holà à l'épidémie de plagiats à l'Université Paris 8.

Ce n'est malheureusement pas ce qui s'est passé. Présidée par Élisabeth Bautier, et avec le soutien sans faille de Pascal Binczak Président de Paris 8, la Commission déontologie est très rapidement devenue une machine à blanchir des thèses plagiaires et des publications plagiaires d'enseignants-chercheurs de Paris 8.

Comme nous le montrerons, ce parti pris d'insensibilité au plagiat conduira à des situations ubuesques : on verra Pascal Binczak chargé d'inaugurer un colloque présidé par un enseignant-chercheur plagiaire de Paris 8 qui y présentera ses propres plagiats... On verra en novembre 2010, à un procès où il m'a fait comparaître, Khaldoun Zreik arguer des « qualités » et de « l'originalité » de la thèse de Sang-Ha Suh, « garanties » par l'évaluation de la Commission déontologie, pour tenter, heureusement en vain, de convaincre le juge de ma mauvaise foi. À l'occasion de ce procès, on verra encore Pascal Binczak, à la remorque des soutiens de Khaldoun Zreik (Ali Cherif, Patrick Curran et Imad Saleh), se solidariser publiquement avec notre collègue

serial-plagiaire lors d'une interview de presse publiée le matin même de l'audience devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle.

Ce grand écart, entre le louable projet d'une vraie Commission déontologie et la triste réalité, personne ne l'illustre mieux que notre collègue Mario Barra-Jover, actuel Vice-président du Conseil scientifique.

Nous verrons dans la troisième partie de ce dossier, comment Mario Barra-Jover qui avait écrit « *J'ai bien lu votre dossier et, en effet, il y a peu de chose à dire face aux faits* (mail du 30 janvier 2010) » et « *Quant à moi, je lance la procédure d'annulation des deux thèses tout de suite* (4 février 2010 – il s'agit des thèses de Majed Sanan et Sang-Ha Suh) », choisira en toute connaissance de cause de valider quelques mois plus tard, comme membre de la Commission déontologie, la thèse de Sang-Ha Suh...

### III

#### **De mars 2010 à aujourd'hui**

**Comment l'action d'une *Commission déontologie* présidée par *Élisabeth Bautier*, Vice-présidente du Conseil scientifique et soutenue par *Pascal Binczak*, Président de l'Université Paris 8, a-t-elle pu transformer en thèse originale les 400 pages de plagiats produites par *Sang-Ha Suh* sous la direction de *Patrick Curran* ?**

Une bonne partie de la réponse à cette énigme – pourquoi et comment les alchimistes de la Commission déontologie de Paris 8 ont transformé du pur plagiat en thèse originale – découle de l'analyse des documents qui seront présentés dans la troisième partie de ce dossier.

Il faudra cependant attendre, si jamais elle a jamais lieu, une enquête impartiale confiée à des inspecteurs qui disposeraient d'une autorité et de moyens d'investigation adaptés pour connaître la solution complète à cette énigme et apprendre le rôle précis de chacun des membres de la Direction de l'Université Paris 8, acteurs de cette affaire *Sang-Ha Suh / Commission déontologie de Paris 8*

\* \* \* \*

\*